

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**B.P 56**  
**63190 LEZOUX**

**REUNION DU 26 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le 26 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 19 janvier 2012, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle GAGNADRE, présidente.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Jean-Yves GOUBELY
M. Jean-Christophe LACAS	Mme Georgette POUPARD
M. René GODIGNON	Mme Lucile ROMEUF
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Paul ALIBERT
M. Roger MASTERNAK	M. Julien THELLIER
M. Robert JOURDAN	M. Daniel MAURIN
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Jacques MICHOT	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Gabriel BOSLOUP	M. Bernard SAXER
M. Bernard BOYER	Mme Claudine CHEZE
Mme Marie-Gabrielle GAGNADRE	M. Bruno BERNARD
Mme Marie-France MARMY	M. Pierre AITELHADJ
M. Guillaume FRICKER	

Votaient par procuration : M. Christian BOURNAT (Mme Marie-France MARMY)  
Mme Elisabeth BRUSSAT (M. Paul ALIBERT)  
M. Denis PEREZ (M. Pierre AITELHADJ)  
M. Alain COSSON (M. Guillaume FRICKER)  
Mme Myriam DUPORGES (M. Jean-Philippe AUSSET)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 JANVIER 2012

### ORDRE DU JOUR :

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 01- Installation du conseil communautaire
- 02- Composition des commissions de travail – Modification N°2008-07
- 03- Fixation des modalités de reversement de fiscalité aux communes pour 2012
- 04- AGV – Rachat de compteurs libergy à la CC de Billom St Dier
- 05- EPF-SMAF – Adhésion de nouveaux membres

#### **ECONOMIE**

- 06- PAI – Convention de stockage avec la Société EIFFAGE
- 07- PAI – Devis SIEG pour la remise en état de l'éclairage public
- 08- PAI – Prise en charge des dépenses d'éclairage public
- 09- ZAB – Prise en charge des dépenses d'éclairage public
- 10- ZIH – Prise en charge des dépenses d'éclairage public
- 11- ZIT – Prise en charge des dépenses d'éclairage public
- 12- Pôle commercial – Prise en charge des dépenses d'éclairage public

#### **TOURISME**

- 13- Point d'information tourisme – Convention pour animation / exposition vacances d'hiver
- 14- Taxe de séjour 2012 – Modification

#### **15- AFFAIRES DIVERSES**

## INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

- VU la délibération du conseil de la communauté en date du 5 mars 2009 modifiant les statuts de la communauté de communes et notamment l'article 4 « Composition du nombre de délégués » indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
- VU le décret n°2010-1723 du 30/12/2010 authentifiant les chiffres de la population de la métropole suite aux recensements de l'INSEE de 2007 à 2011 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- VU la délibération en date du 23 janvier 2012 de la commune d'Orléat, prenant en compte l'attribution d'un siège de délégué communautaire supplémentaire, en la personne de Daniel MAURIN,

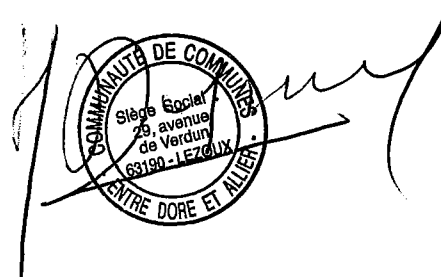
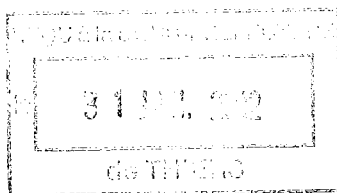
Il convient donc de procéder à l'installation des nouveaux délégués communautaires et de prendre en considération cette modification notamment dans les commissions de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes PREND ACTE de la nouvelle composition du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

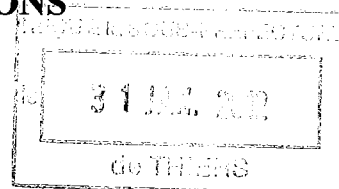
La Présidente,



**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**B.P 56**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 26 JANVIER 2012**



L'an deux mille douze, le 26 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 19 janvier 2012, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle GAGNADRE, présidente.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Jean-Yves GOUBELY
M. Jean-Christophe LACAS	Mme Georgette POUPARD
M. René GODIGNON	Mme Lucile ROMEUF
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Paul ALIBERT
M. Roger MASTERNAK	M. Julien THELLIER
M. Robert JOURDAN	M. Daniel MAURIN
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Jacques MICHOT	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Gabriel BOSLOUP	M. Bernard SAXER
M. Bernard BOYER	Mme Claudine CHEZE
Mme Marie-Gabrielle GAGNADRE	M. Bruno BERNARD
Mme Marie-France MARMY	M. Pierre AITELHADJ
M. Guillaume FRICKER	

Votaient par procuration : M. Christian BOURNAT (Mme Marie-France MARMY)  
Mme Elisabeth BRUSSAT (M. Paul ALIBERT)  
M. Denis PEREZ (M. Pierre AITELHADJ)  
M. Alain COSSON (M. Guillaume FRICKER)  
Mme Myriam DUPORGES (M. Jean-Philippe AUSSET)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

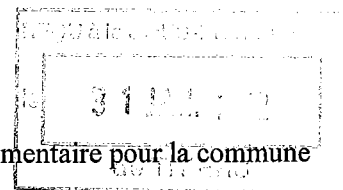
**OBJET :** - Composition des commissions de travail – Modification n°2008/07

## COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

### MODIFICATION N°2008-07

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT l'attribution d'un délégué communautaire supplémentaire pour la commune d'Orléat



Madame la Présidente propose à l'Assemblée de modifier la composition des six commissions de travail internes comme suit avec les attributions suivantes :

#### 1- FINANCES ET ADMINISTRATION (8. membres)

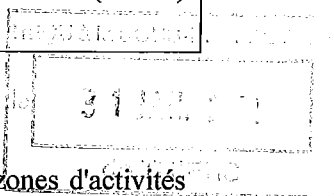
- Objectifs :
- Préparation des budgets primitifs (principal et annexes)
  - Réflexion et préparation des orientations budgétaires et les engagements de dépenses.
  - Réflexion et préparation des modalités de fonctionnement de la TPU.
  - Réflexion et préparation des documents et opérations comptables et budgétaires.
  - Réflexion et préparation des dotations et ses subventions.
  - Réflexion et préparation des procédures administratives et sur le fonctionnement administratif et ressources humaines de la communauté.

FONCTIONS	NOMS	COMMUNES
Membre	Roger MASTERNAK	CREVANT-LAVEINE
Membre	Paul ALIBERT	ORLEAT
Membre	Michel MAZEYRAT	BORT L'ETANG
Membre	Myriam DUPORGES	CULHAT
Membre	Alain COSSON	LEZOUX
Membre	Franck VIDAL	VINZELLES
Membre	Jean Yves GOUBELY	LEZOUX
Membre	Bernard SAXER	PESCHADOIRES

#### 2- CLD – PAYS- PNRLF (9. membres)

- Objectifs :
- Réflexion et préparation du second C.L.D. (diagnostic, définition d'axes de développement).
  - Réflexion et préparation des besoins et des opérations à mener dans le cadre du C.L.D.
  - Suivi de la programmation et de la réalisation des opérations du CLD
  - Réflexion et préparation des projets stratégiques et transversaux, notamment en lien avec d'autres collectivités.
  - Suivi de la programmation des actions du projet de territoire Pays AREBAT.
  - Préparation de la mise en place Politique Pays
  - Préparation des actions avec le PNRLF

FONCTIONS	NOMS	COMMUNES
Membre	Roger MASTERNAK	CREVANT-LAVEINE
Membre	Joseph MARTINEZ	RAVEL
Membre	Christian BOURNAT	LEZOUX
Membre	Jean-Baptiste GIRARD	BULHON
Membre	Jean-Philippe AUSSET	CULHAT
Membre	Julien THELLIER	ORLEAT
Membre	Marie-France MARMY	LEZOUX
Membre	Jean Jacques MICHOT	CULHAT
Membre	Bernard SAXER	PESCHADOIRES



### 3- ECONOMIE -ZONE D'ACTIVITES (10 membres)

Objectifs : - Réflexion et préparation sur le fonctionnement et les aménagements des zones d'activités d'intérêt communautaire.

- Réflexion et préparation sur les études de faisabilité, études diverses nécessaires au développement économique du territoire.
- Réflexion et préparation sur les aménagements du parc d'activités intercommunal.
- Réflexion et préparation sur la gestion coordonnée des zones d'activités, leur promotion.
- Réflexion et préparation sur l'accueil et l'installation de nouvelles entreprises.

FONCTIONS	NOMS	COMMUNES
Membre	Paul ALIBERT	ORLEAT
Membre	Pierre AITELHADJ	SEYCHALLES
Membre	Elisabeth BRUSSAT	ORLEAT
Membre	Martine MALTERRE-PUYFOULHOX	MOISSAT
Membre	René GODIGNON	BULHON
Membre	Alain COSSON	LEZOUX
Membre	Jean-Philippe AUSSET	CULHAT
Membre	Roger MASTERNAK	CREVANT-LAVEINE
Membre	Gérald FEDIT	LEZOUX
Membre	Daniel MAURIN	ORLEAT

### 4- TRAVAUX - VOIRIE – LOGEMENT – ENVIRONNEMENT (8 membres)

Objectifs : - Réflexion et préparation sur les travaux et aménagements de voirie d'intérêt communautaire à mener.

- Suivi des aménagements de voirie.
- Réflexion et préparation sur les actions à mener en matière d'environnement (assainissement)- Suivi de la délégation du SPANC.
- Réflexion et préparation sur les projets de construction des logements sociaux et suivi des travaux.
- Réflexion et suivi des différents travaux des projets communautaires
- Suivi des chantiers insertion

FONCTIONS	NOMS	COMMUNES
Membres	Pierre AITELHADJ	SEYCHALLES
Membre	Paul ALIBERT	ORLEAT
Membre	Gabriel BOSLOUP	LEMPY
Membre	Daniel GRAND	ST JEAN D'HEURS
Membre	Bruno BERNARD	RAVEL
Membre	Franck VIDAL	VINZELLES
Membre	Georgette POUPARD	MOISSAT
Membre	Daniel MAURIN	ORLEAT

### 5- COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE (7.membres)

Objectifs : - Réflexion et préparation sur la politique de communication à mener et des outils et/ou supports à mettre en place et suivi (journal d'information, plaquette de promotion, site internet...)

- Réflexion et préparation des projets touristiques et actions à mener
- Suivi des actions touristiques
- Réflexion et préparation sur les nouvelles animations culturelles à mettre en place et leur organisation à déterminer.
- Réflexion et préparation sur la bibliothèque / médiathèque

FONCTIONS	NOMS	COMMUNES
Membre	René GODIGNON	BULHON
Membre	Christian BOURNAT	LEZOUX
Membre	Julien THELLIER	ORLEAT
Membre	Marie-France MARMY	LEZOUX
Membre	Jean-Christophe LACAS	BORT L'ETANG
Membre	Michel GUILLOT	ST JEAN D'HEURS
Membre	Guillaume FRICKER	LEZOUX

6- ENFANCE – JEUNESSE – ACTION SOCIALE – SPORT (7 membres)

- Objectifs :
- Réflexion et préparation des actions à mener en matière d'enfance - jeunesse
  - Réflexion et préparation, suivi de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
  - Réflexion et préparation dans le domaine sportif

FONCTIONS	NOMS	COMMUNES
Membre	René GODIGNON	BULHON
Membre	Myriam DUPORGES	CULHAT
Membre	Elisabeth BRUSSAT	ORLEAT
Membre	Daniël DUVERT	VINZELLES
Membre	Robert JOURDAN	CREVANT-LAVEINE
Membre	Lucile ROMEUF	MOISSAT
Membre	Gérald FEDIT	LEZOUX

Les membres de chaque commission désigneront en leur sein lors de la première réunion un Vice-président chargé de convoquer la commission, d'en déterminer l'ordre du jour et de présider la commission en cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci étant membre de droit de toutes les commissions.

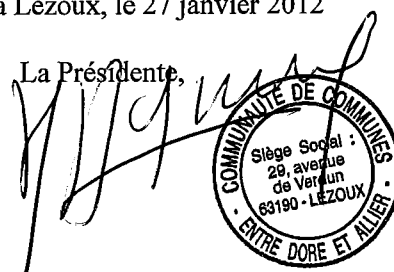
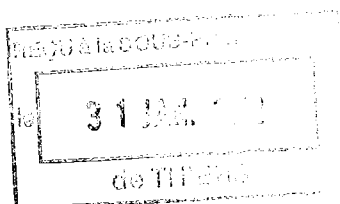
Cette délibération annule et remplace la délibération N°3 du conseil communautaire du 03 mars 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les modifications apportées ci-dessus dans la composition des membres des commissions de travail, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

La Présidente,



## FIXATION DES MODALITES DE REVERSEMENT DE FISCALITE AUX COMMUNES POUR 2012

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle que suite aux transferts de compétences un montant pour l'attribution de compensation versé par douzième aux communes membres avait été fixé.

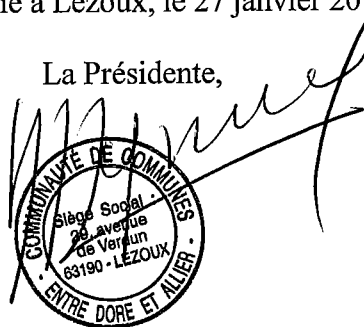
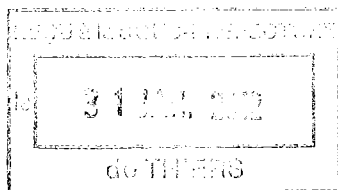
Elle explique que malgré la réforme de la taxe professionnelle, ce montant reste inchangé par rapport à 2011 et sera reversé par douzième aux communes pour un montant total de 1 270 478 euros. (voir tableau ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le reversement de fiscalité aux communes pour l'année 2012 comme proposé ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

La Présidente,

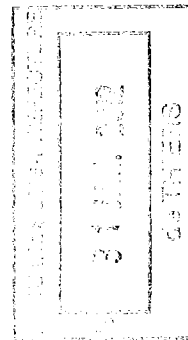


COMMUNES	Produit TP N-1+ Charges de transfert en Euro *	Acompte mensuel 2012	Acompte et solde déc. 2012	Perception
BORT L'ETANG	30 595	2 549	2 556	Billom
BULHON	1 570	130	140	Lezoux
CREVANT-LAVEINE	4 615	384	391	Luzillat
CULHAT	91 806	7 650	7 656	Lezoux
LEMPY	966	80	86	Lezoux
LEZOUX	572 345	47 695	47 700	Lezoux
MOISSAT	27 711	2 309	2 312	Vertaizon
ORLEAT	108 912	9 076	9 076	Lezoux
PESCHADOIRES	332 500	27 708	27 712	Lezoux
RAVEL	59 325	4 943	4 952	Vertaizon
ST JEAN D'HEURS	9 892	824	828	Lezoux
SEYCHALLES	27 532	2 294	2 298	Lezoux
VINZELLES	2 709	225	234	Luzillat
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 478</b>	<b>105 867</b>	<b>105 941</b>	

\* N-1 = 1998 pour les communes adhérentes au 1er janvier 1999

\* N-1 = 2001 pour les communes adhérentes au 1er janvier 2002

\* N-1 = 2002 pour les communes adhérentes au 1er janvier 2003



## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - RACHAT DE COMPTEURS LIBERGY A LA CC DE BILLOM St DIER

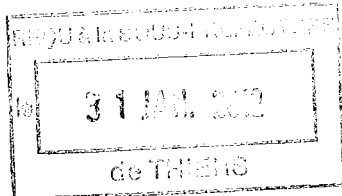
\*\*\*\*\*

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que les compteurs de prépaiement de marque LIBERGY installés sur les sept emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ne sont plus fabriqués. Aussi, suite à la défection du compteur de prépaiement de l'emplacement 7, il est proposé le rachat des anciens compteurs de l'aire d'accueil de Billom qui ont été déposés pour un passage de gestion en mode manuelle. Il s'agit de 4 compteurs maximum pour un coût unitaire de 200 €.


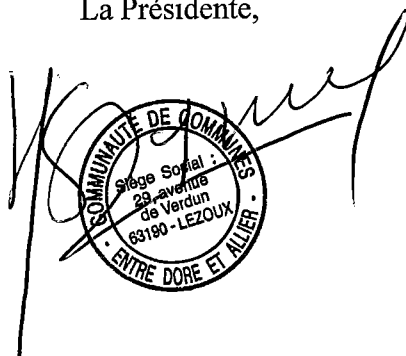
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de racheter les compteurs Libergy à la CC de Billom St Dier, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



La Présidente,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Siège Social :  
23, avenue  
de Verdun  
63190 - LEZOUX  
ENTRE DORE ET ALLIER

## EPF/SMAF – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que :

- Les communes de :
  - o COSTAROS (Haute Loire, délibération du 29/11/2011)
  - o SAINT MARCEL EN MARCILLAT (Allier, délibération du 13/07/2011)
- La communauté d'agglomération du Puy en Velay (Haute Loire, délibération du 07/10/2011) composé des communes de Aiguilhe, Arzac en Velay, Bains, Blavozy, Brives Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac sur Loire, Espaly St Marcel, Le Brignon, le Monteil, le Puy en Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, St Christophe sur Dolaison, St Germain Laprade, St Jean de Nay, St Privat d'Allier, St Vidal, Sanssac l'Eglise, Solignac sur Loire, Vals près le Puy, Vazeilles Limandre, Vergerac.

Ont demandé leur adhésion à l'EPF.

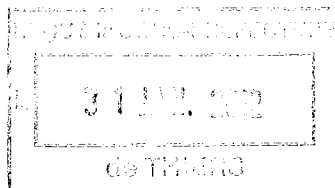
Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre 2011 et 8 décembre 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes DONNE son accord aux adhésions précitées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



La Présidente,

## PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE STOCKAGE AVEC LA SOCIETE EIFFAGE

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS réalise les travaux de terrassement de l'extension Pierre Cotte Sellier sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier. L'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS a stocké des matériaux excédentaires (terre végétale + sable) de ces travaux sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes ; terrains situés sur le parc d'activités. Il convient d'établir une convention de stockage quant au dépôt de ces matériaux.

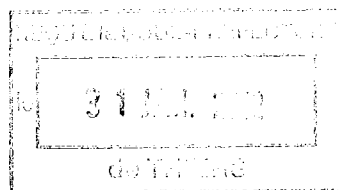
Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'accepter la demande de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS quant au stockage provisoire de ces matériaux sur le parc d'activités intercommunal ;
- de l'autoriser à signer une convention avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, fixant les modalités incombant aux deux parties, pour le stockage des matériaux sur la parcelle B288 et B289 (chacune pour parties, commune de Lezoux), pour une durée de deux années soit jusqu'au 31 décembre 2013.

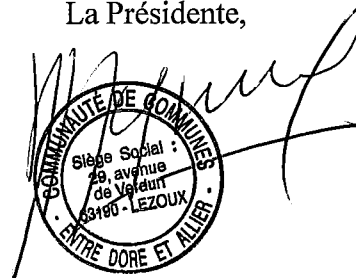
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



La Présidente,



## PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL – DEVIS DU SIEG POUR LA REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle que le Parc d'Activités Entre Dore et Allier a été ouvert à la circulation générale sur une des voies aménagées en 2009-2010, or des candélabres ont été vandalisés peu après leur installation. Préalablement à la mise en service de l'éclairage public sur le parc d'activités, il convient d'assurer le remplacement des vasques et portes des candélabres vandalisés, le remplacement des câbles et coffrets et de veiller à la mise en sécurité électrique du mobilier d'éclairage public.

Un devis estimatif des travaux, en date du 7 décembre 2011, a été réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme, auquel la commune de Lezoux est adhérente.

L'estimation des dépenses totales correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

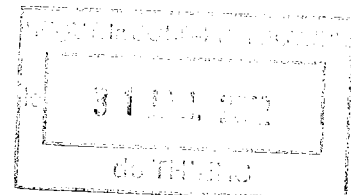
**- Eclairage Public ZAC de Lezoux – Compléments : tranche 1 : 18 000€ HT**

Conformément aux décisions prises par son comité le 15/11/2008, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant (HT) et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant soit :

**18 000€ x 0.50 = 9000€ HT**

**Total.....9000€ HT**

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du FCTVA.



Par conséquent, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

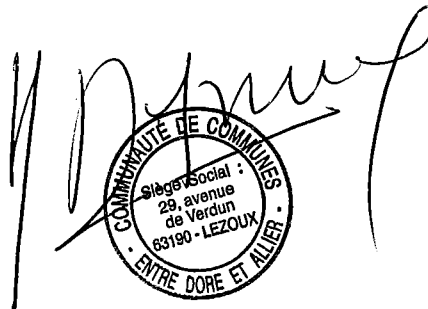
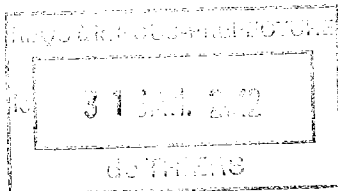
- d'accepter le devis estimatif du SIEG conformément au montant indiqué ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt intercommunal, fixant la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à 9000€ HT et autorisant Madame la Présidente à verser ce fond de concours après réajustement en fonction du décompte définitif des travaux dans la caisse du receveur du SIEG.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

La Présidente,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Siège Social :  
29, avenue  
de Verdun  
63190 - LEZOUX  
ENTRE DORE ET ALLIER

## PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la Communauté de Communes ;

Madame la Présidente rappelle la décision du Conseil Communautaire d'août 2011, quant à la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) de la Zone d'Activités « Le Bournat » située à Orléat, sur l'année 2011.

Après discussion en réunion de bureau et dans un souci de cohérence et d'équité à l'échelle des zones d'activités d'intérêt communautaire, Madame la Présidente propose :

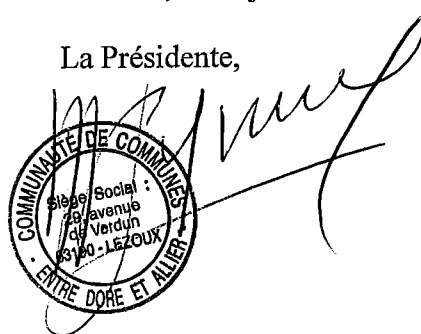
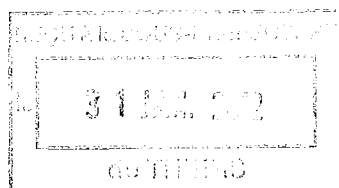
- de prendre en charge les dépenses d'éclairage public (consommation) pour la ZAC du « Parc d'Activités Entre Dore et Allier » par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012,
- de régler directement cette dépense à EDF,
- d'inscrire le coût de cette dépense au budget principal (section fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de prendre en charge les dépenses de consommation d'éclairage public du parc d'activités intercommunal, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

La Présidente,



## ZA LE BOURNAT PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la Communauté de Communes ;
- VU la délibération N°13 du Conseil Communautaire en date du 4 août 2011 concernant le remboursement des frais à EDF des consommations d'éclairage public sur la ZA Le Bournat ;

Madame la Présidente rappelle la décision du Conseil Communautaire d'août 2011, quant à la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) de la Zone d'Activités « Le Bournat » située à Orléat sur l'année 2011.

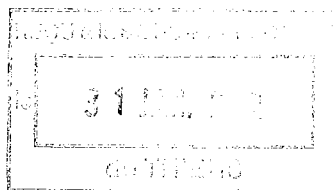
Après discussion en réunion de bureau et dans un souci de cohérence et d'équité à l'échelle des zones d'activités d'intérêt communautaire, Madame la Présidente propose :

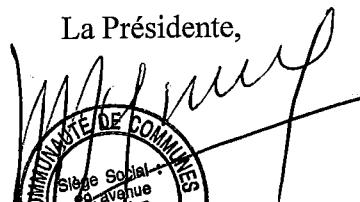

- la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) pour la ZA « le Bournat » par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- de régler directement cette dépense à EDF,
- d'inscrire le coût de cette dépense au budget principal (section fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de prendre en charge les dépenses de consommation d'éclairage public de la ZA Le Bournat, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



La Présidente,  
  


## ZI LES HAUTES PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la Communauté de Communes ;

Madame la Présidente rappelle la décision du Conseil Communautaire d'août 2011, quant à la prise en charge des dépenses d'éclairage public de la Zone d'Activités « Le Bournat » située à Orléat sur l'année 2011.

Après discussion en réunion de bureau et dans un souci de cohérence et d'équité à l'échelle des zones d'activités d'intérêt communautaire, Madame la Présidente propose :

- la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) sur la ZI les Hautes par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012,
- de régler directement cette dépense à EDF,
- d'inscrire le coût de cette dépense au budget principal (section fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de prendre en charge les dépenses de consommation d'éclairage public de la ZI Les Hautes, à l'unanimité.

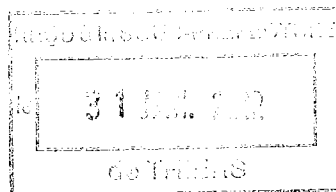
Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

La Présidente,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Siège Social :  
29, avenue  
de Verdun  
63180 - LEZOUX  
ENTRE DORE ET ALLIER



## ZI LES TORRENTS PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la Communauté de Communes ;

Madame la Présidente rappelle la décision du Conseil Communautaire d'août 2011, quant à la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) de la Zone d'Activités « Le Bournat » située à Orléat sur l'année 2011.

Après discussion en réunion de bureau et dans un souci de cohérence et d'équité à l'échelle des zones d'activités d'intérêt communautaire, Madame la Présidente propose :

- la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) pour la ZI « Les Torrents » par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012,
- de régler directement cette dépense à EDF,
- d'inscrire le coût de cette dépense au Budget Principal (Section Fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de prendre en charge les dépenses de consommation d'éclairage public de la ZIT, à l'unanimité.

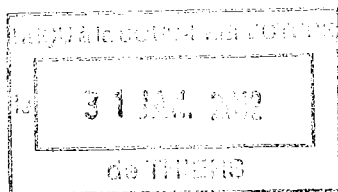
Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012

La Présidente,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Siège Social :  
29, avenue  
de Verdun  
63190 - LEZOUX  
ENTRE DORE ET ALLIER



## POLE COMMERCIAL PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la Communauté de Communes ;

Madame la Présidente rappelle la décision du Conseil Communautaire d'août 2011, quant à la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) de la Zone d'Activités « Le Bournat » située à Orléat sur l'année 2011.

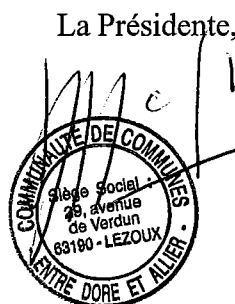
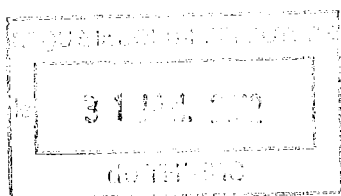
Après discussion en réunion de bureau et dans un souci de cohérence et d'équité à l'échelle des zones d'activités communautaires et des équipements nouvellement créés par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, Madame la Présidente propose :

- la prise en charge des dépenses d'éclairage public (consommation) pour le pôle commercial de Crevant-Laveine par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012,
- de régler directement cette dépense à EDF,
- d'inscrire le coût de cette dépense au Budget Principal (Section Fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de prendre en charge les dépenses de consommation d'éclairage public du pôle commercial, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



## POINT INFORMATION TOURISME CONVENTION POUR ANIMATION VACANCES D'HIVER

### MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION ET D'UNE MALETTE

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que des animations sont prévues au point info tourisme intercommunal lors des vacances scolaires 2012 (vacances d'hiver, pâques, été, toussaint, Noël). Pour les vacances d'hiver (du 14 au 25 février), il est proposé d'organiser une exposition et des animations autour du thème de la forêt.

Pour ce faire, la Maison du bois et de la forêt, basée à Lempdes, propose de mettre à disposition de la CCEDA :

- une exposition itinérante intitulée « l'art qui cache la forêt », comprenant 20 panneaux, d'un coût maximum de 200 euros,
- une mallette Ecolobois de la matériauthèque du Centre de Ressources de la Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne, d'un montant maximum de 50 euros, permettant de mettre en place des animations autour de cette thématique.

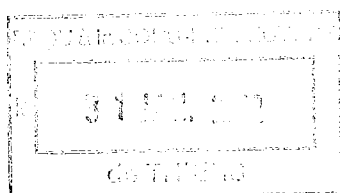
Une première convention entre la CCEDA et l'association de la gestion de la maison de la forêt et du bois (AGMF) précisera les modalités de mise à disposition de l'exposition « l'art qui cache la forêt » et une seconde aura pour objet la malette Ecolobois.

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les deux conventions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



## TAXE DE SEJOUR 2012 - MODIFICATION

### INSERTION HEBERGEMENTS 5 ETOILES DANS LES BAREMES

\*\*\*\*\*

- VU la délibération du conseil communautaire N°28 du 29 mars 2007 instituant la taxe de séjour sur le territoire des communes membres ;
- VU le décret n° 2011-1248 du 6 octobre 2011 relatif aux barèmes de la taxe de séjour applicable aux hôtels de tourisme, aux résidences de tourisme, aux terrains de camping et de caravanage et aux villages de vacances classés cinq étoiles ;

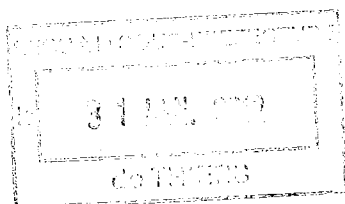
Madame la Présidente explique à l'Assemblée que depuis le 9 octobre 2011, en application du décret n°2011-1248 du 6 octobre 2011, les hébergements classés 5 étoiles et les villages vacances classés de 1 à 5 étoiles sont insérés dans les différents barèmes applicables à la taxe de séjour. Aussi, à partir de la prochaine période de collecte, à savoir celle du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2012, les nouveaux barèmes seront les suivants :

TYPES / CATEGORIES D'HEBERGEMENTS	TARIFS TAXE DE SEJOUR
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes et meublés 4 et 5 étoiles (4 et 5 épis, 4 et 5 clefs, 4 et 5 soleils)	1 € par personne et par nuitée
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes et meublés 3 étoiles (3 épis, 3 clefs, 3 soleils)	0.60 € par personne et par nuitée
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes et meublés 2 étoiles (2 épis, 2 clefs, 2 soleils)	0.50 € par personne et par nuitée
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes et meublés 1 étoile (1 épi, 1 clef, 1 soleil)	0.40 € par personne et par nuitée
Hôtels, résidences, chambres d'hôtes et meublés classés sans étoile, ni épi, clé et soleil	0.30 € par personne et par nuitée
campings, hébergements de plein air 3, 4 et 5 étoiles	0.30 € par personne et par nuitée
campings, hébergements de plein air 1 et 2 étoiles	0.20 € par personne et par nuitée

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les nouveaux barèmes d'hébergement pour la taxe de séjour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2012



La Présidente  
